

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

<p>DELIBERATION N° : 20171212_1</p> <p>OBJET : Sécurisation du Pont des Hironnelles à Langevin Approbation du projet et du plan de financement</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">27 DEC. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 26 Procuration : 7 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François</p> <p>Représentés LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p> <p style="text-align: right;">L'élu(e) délégué(e)</p>   <p style="text-align: center;">Christian LANDRY</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

Séance du 12 décembre 2017**DÉLIBÉRATION N° : 20171212_1****OBJET :**

**Sécurisation du Pont
des Hirondelles à
Langevin
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Par délibération n°20170407_1 du 7 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement du projet de sécurisation du Pont des Hirondelles.

Une première demande de financement a été instruite au titre de la 1ère enveloppe du fonds de soutien 2017, sans obtenir de réponse favorable.

Le contrat de ruralité a pour objet de coordonner l'ensemble des dispositifs et moyens publics existants pour accélérer le développement des territoires ruraux.

Le dispositif du fonds de soutien à l'investissement 2017 autorise la commune de Saint-Joseph à solliciter auprès de l'État et en relais avec la Communauté d'agglomération du Sud (Casud), une subvention afin de l'aider à développer son territoire dans le cadre du contrat de ruralité.

Dans l'optique de solliciter une subvention dans le cadre du contrat de ruralité, le plan de financement prévisionnel modifié est présenté ainsi :

Sécurisation du Pont des Hirondelles à Langevin	
Montant de l'opération en (HT)	739 500,00 €
Fonds de soutien – contrat de ruralité	115 175,00 €
Commune de Saint Joseph	624 325,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	62 857,50 €
Montant de l'opération en TTC	802 357,50 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié du projet de « sécurisation du Pont des Hirondelles », présentant une participation communale de 687 182,50 € TTC (624 325 € HT+ 62 857,50 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20170407_1 du 7 avril 2017,

Vu la note explicative de synthèse n°1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 26

Représentés : 7

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié du projet de « sécurisation du Pont des Hirondelles », présentant une participation communale de 687 182,50 € TTC (624 325 € HT+ 62 857,50 € de TVA).

Sécurisation du Pont des Hirondelles à Langevin	
Montant de l'opération en (HT)	739 500,00 €
Fonds de soutien – contrat de ruralité	115 175,00 €
Commune de Saint Joseph	624 325,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	62 857,50 €
Montant de l'opération en TTC	802 357,50 €

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le 27/12/2017



ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212_1-DE